

**POLE ANIMATION, JEUNESSE,
SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE**

Développement des pratiques sportives
TR

Metz, le 27 Janvier 2011

25

R A P P O R T

OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION METZ MARATHON

Evénement phare de la politique sportive municipale, le premier Marathon Metz Mirabelle, organisé le 17 octobre 2010 a connu un franc succès.

Les objectifs de participation ont été largement atteints avec 2 371 participants, dont 1 688 pour le marathon et 683 pour les autres courses.

Les échos émanant des coureurs, des partenaires, des bénévoles, des spectateurs, sont très largement positifs.

Les facteurs expliquant ce résultat sont de trois ordres: un parcours très urbain, qui a séduit les participants, un accueil des coureurs qui a été de grande qualité , et des animations réparties sur la longueur de l'épreuve, ou dans le village-marathon qui ont été appréciées autant par les participants que par les spectateurs venus en nombre encourager les coureurs.

Les partenaires sont venus nombreux soutenir l'opération, qu'il s'agisse de partenaires privés ou des Collectivités locales. Le budget a été bien maîtrisé et se conclut à l'équilibre.

Précisons que près de 800 bénévoles ont prêté main forte à l'opération, et que l'association « Vaincre la mucoviscidose » a été choisie pour bénéficier d'un don prélevé sur les droits d'inscription des coureurs (2220 €).

Enfin la couverture par les médias locaux et nationaux a été importante.

Pour 2011, les organisateurs ont entrepris de tirer de cette première édition les enseignements qui permettront d'inscrire le Marathon-Metz-Mirabelle au rang des plus belles épreuves de ce type en France.

Les points suivants ont fait l'objet d'une attention toute particulière :

-la date, arrêtée au Dimanche 16 octobre 2011, proche de celle de 2010 devient ainsi constitutive de l'identité du Marathon-Metz-Mirabelle, et facilite l'inscription de la manifestation dans le calendrier national des marathons. Le marathon de Metz bénéficiera à nouveau du label fédéral et sera toujours qualificatif pour les Championnats de France.

- le parcours, qui a fait l'intérêt de l'édition 2010, restera urbain.

- les animations seront confortées avec une imbrication du champ culturel et sportif, en partenariat avec le Centre Pompidou-Metz notamment. Des contacts sont en outre établis pour monter une exposition sur le mythe du Marathon avec le Musée National du Sport.

- les partenariats, privés et publics, continueront d'être développés, notamment dans le but d'associer un équipementier international à la manifestation.
Par ailleurs, une coopération avec l'USEP et l'UNSS sera engagée avec comme objectif d'atteindre 400 à 500 participants sur la course enfants.

- l'école marathon sera reconduite en 2011 par le club Athlétisme Metz Métropole et l'Association Metz Marathon.

- les actions de communication viseront à fidéliser les coureurs, mais également à porter le marathon au-delà des frontières régionales afin d'accroître le nombre de participants.

- une partie des droits d'inscription de chaque participant sera cette année reversée à la Fondation Abbé Pierre, dans le cadre de la Journée Mondiale du Refus de la Misère.

Le budget prévisionnel du Marathon-Metz-Mirabelle 2011 s'élève à 675 000 €. Pour permettre à l'Association Metz Marathon de mener à bien cette opération, il est proposé au Conseil Municipal de lui verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 125 000€ étant entendu que la Région et le Conseil Général de la Moselle ont été sollicités à hauteur de 70 000€ chacun.

MOTION

OBJET : SUBVENTION VERSÉE A L'ASSOCIATION METZ MARATHON

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Metz de s'associer au projet présenté pour l'organisation en 2011 d'un Marathon,

DECIDE d'attribuer une subvention de 125 000€ à l'association Metz Marathon,

Cette subvention fera l'objet d'un premier versement de 75 000€ à la signature de la convention, le solde soit 50 000€ interviendra en juin 2011.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer, le cas échéant, tout document contractuel se rapportant à cette subvention.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Belkhir BELHADDAD